LES SOURCES

DE LA LÉGISLATION ECCLÉSIASTIQUE

DANS LA PROVINCE TARRACONAISE

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A GRATIEN

PAR

l'Abbé Jean TARRÉ

INTRODUCTION

L' « Institut d'Estudis Catalans » m'ayant chargé de l'édition critique des textes des conciles de la province tarraconaise, j'ai dû, pour en établir le texte, remonter aux sources, qui sont les collections canoniques.

J'étudierai : 1° les conciles particuliers ; 2° l'assistance des évêques tarraconais aux conciles étrangers ; 3° les décrétales adressées à la province et 4° les collections qui ont recueilli les dits textes, les collections qui ont régi la province et les collections composées spécialement par des auteurs tarraconais.

Maassen n'hésita pas à employer de longues années à dépouiller dans les bibliothèques d'Europe les grands manuscrits canoniques pour composer sa savante Histoire (1870). Ce travail préliminaire fut indispensable pour préparer l'édition de ses Concilia. Mon respect pour ce savant ne doit pas m'empêcher de discuter certaines de ses conclusions, et même celles, plus avancées déjà, de Mgr Duchesne.

La réputation des conciles tarraconais vient de leur nombre et de leur périodicité pendant le plein Moyen Age et même après le Concile de Trente. Ils forment de longues listes dans Gams (*Ecrics episcoporum*) et Mans (*Conspectus*, dans le volume 36). Villanueva et l'archevêque Costa se plaignirent de ne pas voir entreprendre la publication complète d'un *Corpus* et ils protestèrent contre les chefs des églises qui ne l'accomplirent pas malgré les décisions conciliaires.

Pour ce qui concerne les textes des anciens conciles tarraconais, nous n'avons que des éditions assez médiocres. On doit se rappeler les reproches faits à Hinschius pour s'en être servi exclusivement, alors qu'il devait donner précisément un texte meilleur et le relevé des variantes issues ou remaniées de la collection vulgate.

Mgr Duchesne reprocha à Maassen de n'avoir pas élargi dans son édition, le cadre des conciles « mérovingiens » et de n'y avoir pas compris les conciles gaulois antérieurs. Ce cadre devrait être étendu davantage et il conviendrait d'y faire entrer les conciles tarraconais comme étant des conciles wisigothiques.

Conformément aux indications de Mgr Duchesne, je donne plus d'importance que Maassen aux collections qui nous ont transmis les textes. L'étude de ces ces collections et transcription des manuscrits m'a conduit à étudier l'école canonique d'Arles. Et je crois, contrairement aux érudits de la Renaissance, que la collection dite *Hispana* se rattache à cette école. Pierre de Marca avait entrevu le mal fondé de l'origine espagnole. Maintenant, je crois que ses idées si combattues, sont plus vraies qu'il ne semblait.

TABLES DES MANUSCRITS

PREMIÈRE PARTIE PÉBIODE BOMAINE

CHAPITRE PREMIER

L'assistance des évêques tarraconais au Concile de Carthage de 254. L'affaire des libellatici et l'appel contre la décision du pape Etienne. Les divisions administratives romaines en Espagne d'après Mispoulet et Albertini contre Mommsen. L'organisation chrétienne contemporaine.

CHAPITRE II

Assistance au concile d'Elvire en 300 environ. Texte du Concile, sources manuscrites et éditions. Bibliographie. La date, les assistants, l'objet, les canons (incipit et analyse) avec notes de Thomassin, la tradition paléographique du texte, les canons insérés dans le Décret de Gratien.

Ce n'est pas un concile « national ». L'esprit de l'assemblée est bien andalous. Les cadres administratifs donnés pour l'époque doivent être corrigés. Le remaniement de la liste de Vérone peut se placer plus tard. Les provinces écclésiastiques ne sont pas relevées. La disposition des signatures des évêques est une disposition géographique, en circuit.

CHAPITRE III

Assistance au concile d'Arles en 314. Le groupement des évêques s'est fait par provinces.

CHAPITRE IV

Assistance au Concile de Sardique en 342-343.

CHAPITRE V

Concile de Saragosse de 380. Texte, sources manuscrites, etc. La date etc. Les assistants sont nommés d'après l'ordre suivant : Phoebadius d'Agen, le plus âgé, puis suivent les autres d'après la disposition géographique des sièges.

CHAPITRE VI

La décrétale de Sirice à Himère en 385. Texte, sources, etc. La date etc. C'est la plus ancienne décrétale datée. Son importance pour l'évolution disciplinaire à Rome.

CHAPITRE VII

Le deuxième concile de Saragosse de 395. Note sur la fausse attribution aux Tarraconais d'avoir pris part au Concile de Tolède de 400.

CHAPITRE VIII

La décrétale d'Innocent « Saepe me ». Texte, sources, etc. Les deux recensions. Problème quant aux destinataires. On doit se décider pour Toulouse et non pour Tolède. Affaire tarraconaise.

CHAPITRE IX

Le concile de Tarragone de 464 et les deux décrétales d'Hilaire. Texte sources, etc. La date etc., Egare était un diocèse déjà indépendant, donc c'est l'affaire d'une translation d'évêque. Le pape casse la décision du concile, Jugement sévère de Mgr Duchesne

CHAPITRE X

Les derniers temps de l'Empire et la vie religieuse.

DEUXIÈME PARTIE

PÉRIODE WISIGOTHIQUE

CHAPITRE XI

La situation au début du vr° siècle. Le grand rôle de saint Césaire organisateur et réformateur à Arles. Le renouveau concilaire vient de lui. Le grand concile wisigoth d'Agde (506) et les projets d'appeler aux nouveaux conciles les évêques d'outre-Pyrénées.

CHAPITRES XII-XV

Conciles de Tarragone de 516, de Girone de 517, de Barcelone de 540, de Lleide de 546. Texte, etc. La date etc. Désormais la disposition des signatures des évêques suit l'ordre de consécration, et non pas l'ordre géographique. La province ecclésiastique s'y trouve représentée toujours presque au complet. On y invite même un métropolitain voisin probablement pour qu'il prenne modèle sur le concile. Le faux canon 10 de Girone. La question de la date du concile de Lleide.

Ce sont les préoccupations arlésiennes qui s'y font jour; celles-ci se trouvent surtout dans les essais de compilations locales antérieures, telles que le faux concile d'Arles II et le faux concile de Carthage IV. Le fond de cette législation avait été pourtant modifié par saint Césaire et ces modifications mêmes sont acceptées par les conciles tarraconais.

Note sur les signatures ajoutées au concile de Tolède de 527.

CHAPITRE XVI

Les derniers conciles de Saragosse, Osque, Barcelone, Egare, et Saragosse (592-691). Texte, etc. Date, etc.

TROISIÈME PARTIE

LES COLLECTIONS

CHAPITRE XVII

Les archives ecclésiastiques d'Arles. Mgr Duchesne a tenté de reconstituer les fonds en quatre grandes collections originaires, dont la deuxième comprendrait les *Epistolae Arelatenses* et la quatrième les Constitutions impériales relatives au droit ecclésiastique.

A mon avis, d'après les dernières études des manuscrits, la théorie de Mgr Duchesne sur la première et la troisième collection doit être modifiée. L'ancien manuscrit Lugdunensis, coupé en deux morceaux depuis un siècle, a été identifié par M. C. H. Turner dans les bibliothèques de Pétrograd et de Berlin. On n'en avait étudié que la seconde partie, laquelle comprend uniquement les conciles francs. Le manuscrit Lugdunensis, maintenant reconstitué, montre la collection de Denis à sa base, complétée par les matériaux de la législation franque. Il représente une préoccupation

de mise en ordre chronologique des documents plus exacte. La rédaction originaire remonte à l'année 550 et le manuscrit a été transcrit au milieu du vn° siècle. Les groupes des manuscrits de Saint-Amand, de Reims et de Beauvais, apparentés entre eux, dépendent du remaniement constaté déjà dans le Lugdunensis. La branche des manuscrits de Saint-Amand contient en outre un développement altérieur avec des conciles tarraconais et espagnols.

Les décrétales, non comprises dans la collection de Denis, avaient leur place plus spéciale dans la collection Quesnel, mais elles étaient mieux ordonnées chronologiquement dans la collection du manuscrit Colbert.

CHAPITRE XVIII

Les collections canoniques classées suivant l'ordre chronologique. Des décisions de ses conciles, Césaire faisait des recueils qui venaient s'ajouter aux archives arlésiennes. La tradition maintenue grâce à la disposition d'archives riches et bien tenues encouragea les compilateurs canoniques à corriger la disposition des collections antérieures. La Compilation Wisigothique Arlésienne représente cette correction dernière, faite avec des accroissements peu nombreux après la rédaction du Lugdunensis. C'est sous le nom de Wisigothique Arlésienne que je comprends la collection dite Hispana. C'est de la Wisigothique que sortirent les collections de la branche des manuscrits de Novare, et les Capitula breviter (Epitome dit espagnol) pour prendre ensuite le chemin d'Italie.

Tous les matériaux de la Ps. Hispana se trouvent à Arles, et tous les matériaux arlésiens importants entrent dans cette collection. Les pièces qui appartiennent exclusivement à ladite collection ou au fonds arlésien sont rares. Le modèle de Denis sur lequel on travaillait, contenait une version particulière des canons des conciles orientaux, tandis que, à Arles on se servait plutôt d'une autre. La concurrence de ces deux versions, et parfois d'autres encore, fut une cause du désordre dans la disposition des collections plus primitives, comme celle de Corbie, écrite au fur et à mesure. Plus tard la version italo-sicilienne devait être exclusive. La nouvelle disposition des matériaux africains fut également opérée en Gaule. La collection, dite Hispana des accroissements les plus récents, ne devra comprendre en supplément que l'appendice des derniers conciles de Tolède. Ceux-ci avaient été déjà donnés en un seul groupe par les compilateurs espagnols. C'est d'Arles que les branches des manuscrits frans, italiens, tarraconais ou espagnols sortirent.

CHAPITRE XIX

Les collections canoniques méthodiques. La breviatio de Ferrand était devenue insuffisante. En Provence ou en Catalogne, on essaya une refonte sur ce plan de Ferrand, mais en y comprenant les matériaux francs, tarraconais et d'autres. Le manuel des Excerpta canonum représente ce travail. Il comprend dans un ordre systématique tous les matériaux de la Wisigothique.

La rédaction primitive de ce manuel est perdue. Elle subit différents remaniements. Dans l'un, on ajouta les textes en entier, et c'est ce qui constitue la collection dite *Hispana méthodique*. L'autre remaniement consista à en faire une Table de matières de l'*Hispana chronologique*.

La grande collection de d'Achery dépend directement de la rédaction primitive de ces *Excerpta*. La collection *Dacheriana*, connue en Tarraconaise, fut remaniée à deux reprises.

L'activité canonique de Ripoll est manifeste. On connut là et on utilisa les Fausses Décretales, contrairement à ce qu'on a dit. Les grandes collections systématiques postérieures au Faux Isidore, furent aussi connues en Catalogne.

CHAPITRE XX

La collection dite Caesaraugustana est attribuable à Renau écolâtre de Barcelone. M. Paul Fournier en a démontré l'importance, il a expliqué la double recension de cette collection, les idées de l'auteur, il a étudié aussi son temps et les sources dont s'est servi l'auteur. Mes recherches ont apporté des précisions sur cet auteur. Le manuscrit découvert par l'archevêque Antoine Agosti a été identifié avec le VII-E-3 de la bibliothèque du Roi à Madrid. Ce manuscrit provient de Barcelone ou de quelque monastère voisin. Il appartint à Zurita, sur l'ordre de qui il fut sans doute relié peu de temps après 1550 à Tarragone, et après sa mort devait être déposé au Monastère d'Aula Dei de Saragosse, d'où son nom. Le manuscrit 3875 de la Bibliothèque Nationale de Paris provient de Ripoll, il fut offert à Marca. M. Delisle l'a constaté. (Le Cabinet des Manuscrits, I, 365).

Les poésies contenues dans le manuscrit de Madrid nous donnent le nom de l'auteur de la collection, Renau, écolâtre de Barcelone. Les dates de 1110-1117 sous lesquelles on constate que Renau était dans le Chapitre de Barcelone concordent avec celles que la critique interne avait fournies à M. Paul Fournier.

Renau visita le Saint-Siège à l'occasion d'une mission très importante. C'est ainsi qu'il aurait pu connaître directement le mouvement des idées réformatrices de Grégoire VII et de ses immédiats successeurs. Ce qui caractérise le travail de l'auteur c'est qu'il a combiné les éléments des collections chartraines bien connues à Barcelone avec ceux que lui ont fournis les recueils d'origine romaine.

CONCLUSION

Dans cette étude sur les sources de la législation particulière à ma province, j'ai pu apporter une expérience et une décision consciente quant à la méthode à suivre.

L'édition ultérieure des textes doit comprendre toute la Compilation Wisigothique Arlésienne qui nous fait si grand défaut. L'édition de cette collection et la restitution à ses auteurs pourront ajouter à la gloire de l'église d'Arles. Non seulement la France mérovingienne mais une grande partie de l'Europe purent puiser aux sources disciplinaires arlésiennes.